

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018 (accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Prolongation de la convention technique entre la ville de Quimper et l'association Gros Plan

La convention technique signée en décembre 2013 entre la ville de Quimper et l'association Gros Plan arrive à expiration le 31 décembre 2018. Il est proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 pour permettre l'élaboration d'un nouveau cadre.

La convention technique entre la ville de Quimper et l'association Gros Plan arrive à échéance au 31 décembre 2018. Elle complète, pour ce qui concerne les relations directes entre les deux partenaires sur le plan financier et matériel, la convention d'objectifs signée en 2014 avec l'Etat et le département du Finistère.

Afin de maintenir les relations, notamment financières, entre la ville et l'association Gros Plan pendant la durée nécessaire à la rédaction d'une nouvelle convention d'objectifs (préparation d'un bilan des années passées et élaboration d'un nouveau cadre de partenariat autour d'un projet associatif remis à jour), il est nécessaire de prolonger la durée d'application de la convention technique en cours.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant de prolongation de la convention technique avec l'association Gros Plan, dont l'échéance est repoussée au 31 décembre 2020.